

Mission d'Assistance Technique Court Terme

« Etat des lieux des initiatives d'établissement de Forêts Communautaires en Afrique de l'Ouest »

Catégories d'Experts :

Sénior

Nombre de jours d'expertise :

62 jours : 42j expert foresterie (lead) ; 20j expert juridique

Période prévue pour la mission :

De décembre 2025 à avril 2026

Lieu :

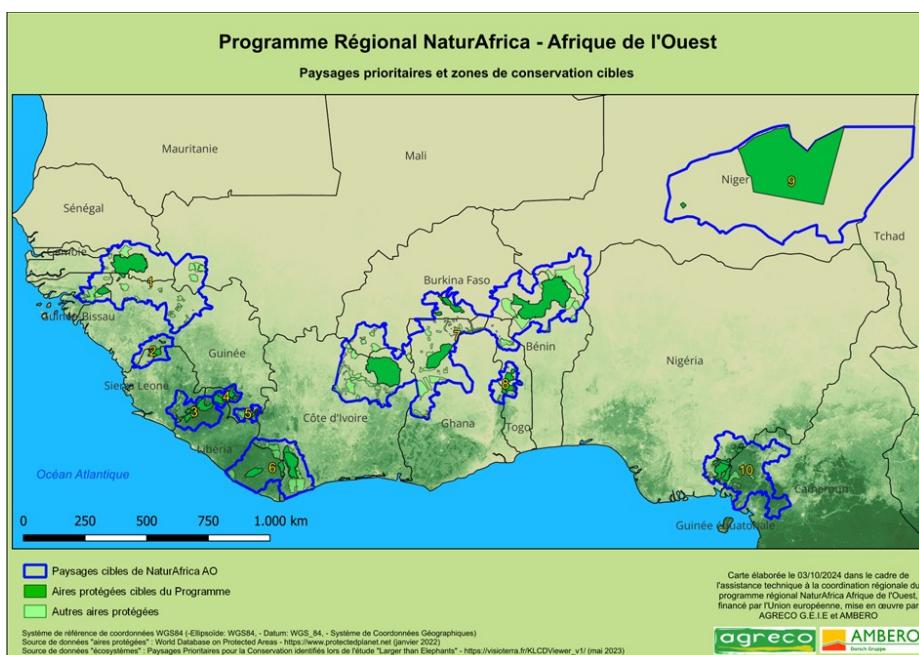
A distance (pas de déplacements prévus)

1. Introduction

A travers son initiative NaturAfrica, l'Union Européenne soutient un réseau de paysages clés pour la conservation et le développement en Afrique, afin de protéger la faune et la flore, et de stimuler la croissance économique, en soutenant les écosystèmes et en garantissant l'impact face à la pression extérieure croissante.

Géographiquement, le programme est organisé par région d'Afrique, dont l'Afrique de l'Ouest où NAAO (NaturAfrica Afrique de l'Ouest) est mis en œuvre sous l'égide de l'UEMOA, au travers d'une convention de financement signée en août 2023. Les programmes de terrain, dans une dizaine de paysages, sont mis en œuvre par des opérateurs sous des contrats gérés par des Délégation de l'Union Européennes. En complément à ces programmes au niveau des paysages, le programme NAAO est doté d'une Coordination Régionale qui vient en appuis aux DUEs et aux opérateurs.

Cette initiative est organisée autour de trois piliers principaux : Conservation, Economie Verte et Gouvernance, les trois piliers étant étroitement liés les uns aux autres.



NAAO Regional Coordination

Marc **LANGUY** Team leader : marc.languy@agreco.be

Georges **NAMOANO** Savannah & desert ecosystems: georges.namoano@agreco.be

Renaud **BAILLEUX**, Forest ecosystems: renaud.bailleux@agreco.be

Katharine **MILL**, Communications : katharine.mill@agreco.be

Implemented by:



2. Contexte

Le principe fondamental de la foresterie communautaire est l'implication des communautés locales dans la gestion, la protection et le partage des bénéfices des ressources forestières. Grâce à une approche participative, les communautés identifient les zones qui seront consacrées à différents usages, consignées dans un plan de gestion. Si certaines zones peuvent être allouées à des usages multiples pouvant mener à la dégradation de la forêt, il est toutefois primordial que la majeure partie de la forêt soit utilisée dans un but de conservation ou de gestion durable. La forme la plus commune de l'affectation des terres à ces objectifs est la création de Forêts Communautaires (FC), même si les définitions, le cadre juridique et les objectifs varient grandement entre les pays d'Afrique de l'Ouest.

Une fois établies, les Forêts Communautaires sont généralement gérées par un comité de gestion qui doit représenter les différentes parties prenantes et être légitime aux yeux des usagers pour pouvoir mettre en application les règles contenues dans le plan de gestion. Lorsqu'elles sont établies puis gérées de manière appropriée, les forêts communautaires peuvent être des gages de conservation et de gestion durable des forêts et des ressources naturelles, tout en apportant des ressources aux communautés, que ces ressources soient en nature ou en revenus ; additionnellement, la majorité des Forêts Communautaires fournissent des services environnementaux importants et protègent les héritages socio-culturels.

Dans un contexte où la création d'Aires Protégées de type Parc National ou sanctuaires de faune ou de flore rencontre de plus en plus d'oppositions mais où les états se sont engagés à protéger de plus grandes parties de leurs territoires (notamment en vue de l'objectif 30x30 du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal), la création de Forêts Communautaires a pris de l'ampleur ces dernières années car elle offre le potentiel d'aboutir aux objectifs de conservation tout en étant plus facilement politiquement acceptable auprès des populations en garantissant des formes de revenus directs et indirects, que les autres types d'Aires Protégées ont plus de difficultés à offrir.

Dans le cadre de NaturAfrica Afrique de l'Ouest, les Forêts Communautaires sont dès lors très souvent intégrées dans les paysages, avec des buts différents : corridor forestier, zone-tampon, ou réserve de ressources naturelles pour diminuer la pression sur les ressources des aires protégées. Bien qu'ayant des tailles fort différentes d'un pays à l'autre, elles s'avèrent donc être d'une grande importance dans les objectifs de conservation et de gouvernance des ressources naturelles qui sont le cœur du programme.

Afin de cadrer cette Assistance Technique Court Terme, dans le courant du mois d'octobre 2025, la Coordination Régionale NAAO a effectué un rapide sondage auprès de partenaires (agences de mise en œuvre, DUEs, administrations nationales) dans les pays où la dimension « Forêts Communautaires » semble importante.

De cette rapide consultation, il apparaît que la situation varie fortement d'un pays à l'autre en termes d'établissement effectif de Forêts Communautaires, en termes d'existence ou non d'un cadre réglementaire et de son application. Vu la diversité des situations, il est très difficile de tirer des leçons à partir des expériences nationales et d'émettre des recommandations en vue de leur harmonisation à l'échelle régionale. Par contre, une meilleure connaissance de la situation de chaque pays permettrait de mieux orienter les efforts à fournir dans les futurs programmes de conservation et de développement intégrés ; un tel état des lieux pourrait également former la base d'incitations politiques pour promouvoir et améliorer l'approche Forêts Communautaires au sein de différents pays.

3. Objectifs de l'Assistance Technique Court Terme

L'objectif général de la mission est d'établir un état des lieux sur la mise en place des Forêts Communautaires dans neuf pays d'intervention de NaturAfrica Afrique de l'Ouest.

Plus spécifiquement, la mission veillera à documenter et comparer le cadre juridique et institutionnel de chaque pays ; d'identifier les Forêts Communautaires établies, les programmes d'appui dédiés aux FC et les éventuelles évaluations ; et d'identifier les principaux obstacles à l'établissement ou à l'amélioration de la gestion des FC en Afrique de l'Ouest.

4. Tâches prévues

Plus spécifiquement, les consultants devront :

- Organiser des entretiens avec une sélection d'opérateurs de l'action NaturAfrica (dont plus spécifiquement RSPB pour la Sierra Leone et le Liberia, WCF pour le Liberia et la Côte d'Ivoire, WCS pour le Nigeria et AGN pour le Burkina Faso). La Coordination Régionale NAAO aidera à l'établissement des contacts.
- Organiser des entretiens avec les Administrations Nationales ayant les Forêts Communautaires dans leurs compétences.
- Etablir une liste des forêts communautaires formellement établies (ou forêts ayant un statut associé) par pays, leur superficie et date de création, leur objectif, et leur type de gouvernance, en indiquant les sources.
- Pour chaque pays, collecter les textes juridiques/légaux qui encadrent les étapes de création des Forêts Communautaires et leur gestion, avec une analyse comparative des forces et faiblesses.
- Produire un tableau synoptique proposant une typologie de l'état d'avancement de l'approche de foresterie communautaire dans les différents pays.
- Produire une note technique synthétique de 4 pages pour diffusion auprès des Délégations et des partenaires de l'UE, et contribuer ainsi à une série « NaturAfrica Academy » accessible sur Cap4Dev.
- Présenter les résultats de l'étude au cours d'une présentation de 20-30 min lors d'un des *hubs de conservation* organisés par l'équipe de Coordination Régionale du programme.

Les neuf pays ciblés pour cette mission sont : Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria (étude approfondie) et Sénégal, Burkina Faso, Bénin (étude plus succincte).

5. Livrables

- i. Liste des Forêts Communautaires (ou équivalent) par pays avec attributs (voir plus haut) organisée en tableau de type Excel ou équivalent
- ii. Recueil des textes juridiques pour chaque pays, organisé en un dossier avec un sous-dossier par pays cible.
- iii. Tableau synoptique de l'état d'avancement de l'approche Forêts Communautaires dans au minimum les neuf pays ciblés (et si possible la Guinée Bissau ou d'autres pays si cela s'avère pertinent)
- iv. Un rapport synthétique reprenant les analyses (étaillant notamment les défis et les succès par pays) et des recommandations sur la mise en place, la gestion et le suivi des forêts communautaires dans l'objectif 30/30 de la CBD, de la formulation de NaturAfrica II ou de politiques régionales de l'UEMOA et de la CEDEAO.
- v. Un fichier Powerpoint présentant les résultats de l'étude et reprenant les points saillants du rapport, permettant une présentation d'environ 20 à 30 minutes à une audience large, ayant les bases sur les aspects généraux de conservation en AO mais pas de connaissances aigües sur les Forêts Communautaires.
- vi. Une présentation lors d'un webinaire, suivie de questions-réponses (durée totale attendue : 1h30)

- vii. Une note technique de 4 pages présentant de manière synthétique les résultats de l'étude et notamment:
- a. Pour quels types de contextes d'actions les Forêts Communautaires peuvent être pertinentes ?
 - b. Quelles ressources (financières, humaines, logistiques) sont mobilisées par ce dispositif ?
 - c. Quelles leçons apprises et recommandations concrètes peuvent être tirées de ces exemples ?